

Eau : bras de fer continu entre État et élus

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD.PICORD@LCG.GP

27 novembre 2020



Josette Borel-Lincertin n'entend pas engager le Département dans les financements induits par le vide créé par la dissolution du Siaeag avant que la création du nouveau syndicat unique de l'eau soit effective.

Covid-19 ou pas, la question de l'eau, après dix ans de crise permanente, continue à semer la zizanie. La discorde majeure oppose une partie des élus à l'État. Josette Borel-Lincertin a le 13 novembre adressé une lettre au ministre des Outre-mer Sébastien Lecornu qui illustre ce différend depuis l'annonce le 7 octobre de la dissolution du Siaeag. Dans son courrier la présidente du conseil départemental fait part au ministre de son indignation quant à sa volonté d'« ériger le Département et la Région

en payeurs en dernier ressort des dépenses salariales et du paiement des fournisseurs du Siaeag ». Il s'agit des dépenses générées pendant la période transitoire, entre la date de dissolution du Siaeag et la création du nouveau syndicat unique de l'eau. L'exécutif départemental souligne en passant que le gouvernement au-delà de la liquidation du Siaeag qu'il a décidée (N.D.L.R. sous-entendu tout seul), n'entend pas s'impliquer financièrement dans la réorganisation de la production et de la distribution de l'eau en Guadeloupe. Elle poursuit qu'en cinq ans, le Département a engagé 65 millions d'euros de travaux dans le domaine de l'eau, a accompagné le Siaeag à hauteur de 3 millions d'euros sur la même période. Or écrit-elle, la collectivité n'est pas compétente dans le domaine de l'eau. Des chiffres qu'elle ponctue par cette affirmation : « Je crois pouvoir dire que dans le domaine de l'eau le conseil départemental a pris sa part ». En conclusion de son analyse, la présidente du conseil départemental n'engagera pas sa collectivité « dans le financement de la phase transitoire consécutive à la dissolution du Siaeag ».

Projet vain

Au-delà du différend financier, il y a également une divergence de vues entre Josette Borel-Lincertin et le ministre des Outre-mer quant aux modalités de création de la structure unique de l'eau. L'élue locale s'est toujours déclarée contre l'idée de dissoudre le Siaeag avant la création de la structure unique de l'eau. En cela, la majorité des communautés d'agglomération, lui emboîtent le pas. À l'exception de Cap excellence et Grand sud Caraïbe. Ces dernières ont sous la houlette de Cédric Cornet président de la Carl, proposé de transformer le Siaeag en société publique locale (SPL) à charge pour le syndicat de recouvrer ses créances. Entre-temps, en dépit de l'annonce de sa liquidation au plus tard au 1er janvier 2021, le Siaeag, le 18 septembre 2020 s'est donné en la personne de Ferdy Louisy un nouveau président. Ce dernier a écrit au préfet afin de lui rappeler que le Siaeag détient des créances de 18,5 millions auprès de la communauté d'agglomération grand sud Caraïbe (CAGSC), Cap excellence et Eau d'excellence. Dans son courrier, il s'étonne que les demandes de mandatements d'office afin de recouvrer ces créances n'aient pas abouti. Cette lettre intervient alors que le préfet avait dans un courrier daté du 30 septembre signifié en substance aux trois

intercommunalités qui voulaient créer une SPL que leur projet était vain : « Face aux enjeux prioritaires le projet de création d'une SPL(...) ne présente pas les garanties suffisantes ». Le préfet avance deux raisons afin d'étayer son jugement. D'abord Cap excellence et Grand sud Caraïbe n'ont pas donné leur accord à la création de la SPL, or leur accord pour réaliser des travaux sur leur territoire est indispensable. ensuite le projet de SPL exige des ressources financières élevées dont les trois communautés d'agglomération ne disposent pas.

La main à la poche

Auparavant le 25 septembre, le préfet répondait au courrier de Ferdy Louisy. Il rejetait l'accusation du manque de diligence des services de l'État à effectuer des mandatements d'office, faisant remarquer au passage à Ferdy Louisy qu'il pointait Cap excellence et Eau d'excellence mais passait sous silence les dettes de la Communauté d'agglomération du nord Grande-Terre et de sa régie Rénoc. Puis globalement, le préfet faisait valoir que « le modèle économique du Siaeag qui repose essentiellement sur la vente d'eau brute à des collectivités, anciens membres du syndicat qui sont régulièrement en retard de paiement, n'était pas viable ». Ces échanges de courrier démontrent en premier lieu que tous les protagonistes du dossier de l'eau continuent à camper sur leurs positions. Ils n'ont pas varié d'un iota. Rénoc, CANGT et la Carl ne veulent à aucun prix la dissolution du Siaeag. Ces trois entités vont devoir récupérer le personnel de la structure liquidée. L'État n'entend pas renoncer à son schéma de réorganisation du service de l'eau. Schéma qui passe par la dissolution du Siaeag. La nouveauté c'est que le conseil départemental n'entend pas participer aux financements induits par la période transitoire qui va précéder la création du nouveau syndicat unique de l'eau. C'est l'objet même de la lettre de Josette Borel-Lincertin au préfet. La question est de savoir jusqu'à quel point la position de la présidente du Département peut contrarier le projet de l'État. À moins que ce dernier mette la main à la poche. Ce que semble en définitive suggérer Josette Borel-Lincertin.

Congrès de l'eau



Harry Olivier appelle
à un débat incluant
les usagers.

HARRY OLIVIER président de la Fédération des associations des usagers de l'eau de Guadeloupe (Fadueg) réclame l'organisation d'un congrès sur l'eau. Il le sollicite par courrier adressé le 20 novembre au président de Région, à la présidente du Département, aux parlementaires, aux opérateurs de l'eau. Harry Olivier préconise que ce congrès débatte d'un seul sujet : la création de la structure unique de gestion de l'eau avec une seule résolution. À l'appui de son initiative, il énumère une dizaine de situations que la Fadueg dit ne plus vouloir accepter. Entre autres, la rupture d'approvisionnement d'eau dans les établissements scolaires, les délais interminables de la concertation entre les opérateurs de l'eau, l'exclusion des usagers dans la gestion des politiques publiques de l'eau. Le congrès des élus, solution à la crise de l'eau en Guadeloupe ?